



En un coup d'œil

Nos prestations d'assurance maladie



Groupe Mutuel
santé[®]

Groupe Mutuel
vie[®]

Groupe Mutuel
entreprise[®]

Groupe Mutuel
Association d'assureurs

Assurance de base

Le minimum légal

L'assurance obligatoire des soins (LAMal) vous garantit une couverture de base de vos frais de santé. Elle prend en charge les principales démarches que vous ferez dans le monde médical en cas de maladie, de maternité ou d'accident, telles que notamment:

- Examens, soins ambulatoires ou à domicile et traitements médicaux.
- Médicaments et examens de laboratoire prescrits par un médecin.
- Séjours hospitaliers, en division commune, dans votre canton de domicile.

Franchises à option

Vous participez aux coûts engendrés par les prestations médicales et hospitalières par le biais de la franchise et d'une quote-part annuelle de 10% (sauf cas particuliers). Au-delà de la franchise dite ordinaire (Fr. 300.– pour les adultes, Fr. 0.– pour les enfants), vous pouvez opter pour une franchise à option et bénéficier d'une réduction de votre prime d'assurance obligatoire des soins.

Franchises à option possibles					
Pour les enfants					
100	200	300	400	500	600
Pour les adultes					
500	1'000	1'500	2'000	2'500	

Modèles alternatifs d'assurance obligatoire des soins

Les atouts spécifiques du Groupe Mutuel

Les modèles alternatifs d'assurance sont destinés à vous offrir ce qui se fait de mieux en matière de couverture médicale, afin de vous garantir la meilleure coordination qui soit lors de vos traitements. En optant pour l'une de ces formules d'assurance, vous bénéficiez d'une prise en charge efficace et profitez de primes particulièrement attractives:

SanaTel

SanaTel est une solution moderne, proposée par le Groupe Mutuel, en partenariat avec un call center médical. Le principe est très simple: avant de consulter un médecin, vous contactez le centre de conseil médical (sauf cas d'urgence ou particulier) qui vous conseille gratuitement et de manière professionnelle sur les démarches thérapeutiques à entreprendre, 24 h sur 24, 7 j sur 7.

Vous évitez ainsi des consultations inutiles de même que des mesures inappropriées, tout en économisant du temps et de l'argent. Vous bénéficiez d'une prime plus avantageuse que celle pratiquée par l'assurance de base.

PrimaCare

Grâce à PrimaCare, nous nous engageons à vos côtés pour soutenir concrètement la philosophie du médecin de famille. Votre médecin de confiance garde ainsi une vision d'ensemble de votre parcours médical et assure un suivi régulier de votre état de santé. Vous désignez librement votre médecin de famille, faites appel à lui avant toute autre consultation. Ce dernier pourra, le cas échéant, vous orienter vers les spécialistes ou les hôpitaux appropriés.

Vous bénéficiez alors de réductions de primes intéressantes et êtes certain d'obtenir un conseil médical de qualité



Les couvertures du Groupe Mutuel Assurances GMA SA

Des compléments à la hauteur de vos exigences

L'assurance des soins complémentaires SC

L'assurance des soins complémentaires vous donne accès à de nombreuses prestations particulières qui ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire des soins, telles que:

- les médicaments hors liste,
- les médecines douces,
- les cures thermales ou de convalescence,
- les lunettes et verres de contact,
- les frais de transports,
- les vaccins,
- les frais d'aide à domicile.

Ces prestations vous seront remboursées en fonction du niveau de couverture que vous déterminerez à la conclusion du contrat, parmi les options suivantes:

- SC 1: Fr. 8'000.– par année,
- SC 2: Fr. 10'000.– par année,
- SC 3: Fr. 15'000.– par année,
- SC 4: Fr. 20'000.– par année.

Vue d'ensemble des prestations de l'assurance des soins

Types de prestations	L'assurance obligatoire des soins (LAMal)	L'assurance complém Nos assurances complém
	AH	SC1
Traitement ambulatoire Traitement stationnaire	couverture des frais selon tarif cantonal couverture en division commune dans un hôpital du canton de domicile de l'assuré(e)	
Médicaments limités	selon la liste des spécialités LS	90%, max. Fr. 600.– par année
Médicaments hors liste	pas de prestation	90%, max. Fr. 600.– par année
Médecines douces	acupuncture pratiquée par un médecin reconnu	Ostéopathie, sophrologie, acup homéopathie et électroacupunc uniquement, max. Fr. 70.– par s jusqu'à Fr. 500.– par année civil
Cures thermales en Suisse prescrites par le médecin	Fr. 10.– par jour, max. 21 jours par année civile	50%, max. Fr. 250.– par année
Cures thermales à l'étranger prescrites par le médecin	pas de prestation	pas de prestation
Cures de convalescence prescrites par le médecin	pas de prestation	Fr. 15.– par jour, max. 30 jours p
Cures de convalescence prescrites par le médecin suite à une hospitalisation	pas de prestation	Fr. 30.– par jour, max. 30 jours p
Suppléments de tarifs	pas de prestation	Fr. 500.– par année civile
Indemnité frais privés en cas d'hospitalisation	pas de prestation	Fr. 100.– par cas
Frais d'accompagnement en milieu hospitalier	pas de prestation	Fr. 400.– par année civile
Aide à domicile et frais de placement	pas de prestation	Fr. 1'000.– par année civile
Lunettes et verres de contact	adultes Fr. 180.– chaque 5 ans (dès la 19 ^e année) enfants Fr. 180.– chaque année (jusqu'à 18 ans révolus)	pas de prestation
Moyens auxiliaires	selon liste des moyens et appareils (LiMA)	90%, max. Fr. 200.– par année
Cours de préparation à l'accouchement	Fr. 100.– par grossesse	Fr. 150.– par grossesse
Indemnité unique d'allaitement	pas de prestation	Fr. 100.– par enfant
Echographies et mammographies	selon la LAMal	90% des frais, nombre d'exame illimités
Vaccins	cas particuliers selon la LAMal (en Suisse uniquement)	90%, max. Fr. 100.– par année
Test Elisa ou HIV	cas particuliers selon la LAMal	Fr. 50.– par année civile
Stérilisation volontaire	pas de prestation	80%, max. Fr. 200.–
Traitement dentaire en cas d'accident	selon la LAMal	80%, max. Fr. 3'000.– par cas
Traitement dentaire en cas de maladie	selon la LAMal	pas de prestation
Frais de transport	50%, max. Fr. 500.– par année civile	50%, max. Fr. 500.– par année
Psychothérapeutes non-médecins et psychologues indépendants	pas de prestation	Fr. 500.– par année civile
Capital max. par année civile		Fr. 8'000.–
Groupe Mutuel Assistance	selon les limites fixées par les conditions particulières du Groupe Mutuel Assistance	assistance, encadrement et rap en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger

Cette vue d'ensemble des prestations ne fournit qu'un aperçu sommaire de nos conditions d'assurance et n'est donc pas exhaustive.

complémentaires

entaire SC

entaires SC1 à SC4 comblent les lacunes de couverture de l'assurance obligatoire des soins grâce à un capital élevé.

	SC2	SC3	SC4
civile	90%, max. Fr. 800.– par année civile	90% des frais	90% des frais
civile	90%, max. Fr. 800.– par année civile	90% des frais	90% des frais
uncture, ture éance, e	max. Fr. 70.– par séance, jusqu'à Fr. 2'000.– par année civile	max. Fr. 70.– par séance, jusqu'à Fr. 3'000.– par année civile	max. Fr. 70.– par séance, jusqu'à Fr. 4'000.– par année civile
civile	60%, max. Fr. 300.– par année civile	80%, max. Fr. 500.– par année civile	80%, max. Fr. 750.– par année civile
	pas de prestation	50%, max. Fr. 500.– par année civile	80%, max. Fr. 1'000.– par année civile
par cas	Fr. 20.– par jour, max. 30 jours par cas	Fr. 25.– par jour, max. 30 jours par cas	Fr. 25.– par jour, max. 30 jours par cas
par cas	Fr. 40.– par jour, max. 30 jours par cas	Fr. 50.– par jour, max. 30 jours par cas	Fr. 50.– par jour, max. 30 jours par cas
	Fr. 600.– par année civile	Fr. 800.– par année civile	Fr. 1'000.– par année civile
	Fr. 100.– par cas	Fr. 200.– par cas	Fr. 200.– par cas
	Fr. 500.– par année civile	Fr. 600.– par année civile	Fr. 700.– par année civile
	Fr. 1'500.– par année civile	Fr. 2'500.– par année civile	Fr. 3'000.– par année civile
	Fr. 100.– par période de 3 ans	Fr. 150.– par période de 3 ans	Fr. 200.– par période de 3 ans
civile	90%, max. Fr. 300.– par année civile	90%, max. Fr. 1'000.– par année civile	90%, max. Fr. 1'500.– par année civile
	Fr. 150.– par grossesse	Fr. 150.– par grossesse	Fr. 150.– par grossesse
	Fr. 100.– par enfant	Fr. 100.– par enfant	Fr. 100.– par enfant
ns	90% des frais, nombre d'examens illimités	90% des frais, nombre d'examens illimités	90% des frais, nombre d'examens illimités
civile	90%, max. Fr. 150.– par année civile	90%, max. Fr. 200.– par année civile	90%, max. Fr. 250.– par année civile
	Fr. 50.– par année civile	Fr. 50.– par année civile	Fr. 50.– par année civile
	80%, max. Fr. 300.–	80%, max. Fr. 400.–	80%, max. Fr. 500.–
	80%, max. Fr. 4'000.– par cas	80%, max. Fr. 6'000.– par cas	80%, max. Fr. 8'000.– par cas
	80%, max. Fr. 100.– par période de 3 ans	80%, max. Fr. 150.– par période de 3 ans	80%, max. Fr. 200.– par période de 3 ans
civile	80%, max. Fr. 1'000.– par année civile	80%, max. Fr. 2'500.– par année civile	80%, max. Fr. 5'000.– par année civile
	Fr. 600.– par année civile	Fr. 700.– par année civile	Fr. 800.– par année civile
	Fr. 10'000.–	Fr. 15'000.–	Fr. 20'000.–
atriement	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger	assistance, encadrement et rapatriement en cas d'urgence médicale en voyage et à l'étranger

Compléments adéquats

L'assurance d'hospitalisation HC

Couverture d'assurance accrue pour les prestations stationnaires non couvertes par l'assurance obligatoire des soins.

HC1	Division commune dans un établissement hospitalier de Suisse
HC2	Division mi-privée dans un établissement hospitalier de Suisse
HC3	Division privée dans un établissement hospitalier de Suisse
HC4	Division privée dans un établissement hospitalier, monde entier

Options d'économie pour les HC2 à HC4:

Choix d'une franchise annuelle de Fr.1'000.–/Fr.3'000.–.

L'assurance des soins Dentaire plus DP

L'assurance des soins Dentaire plus propose 4 niveaux à choix pour couvrir les frais de soins dentaires y compris l'orthodontie, chez les enfants et les adultes:

DP 1	75%, max. Fr. 1'000.–/année
DP 2	75%, max. Fr. 3'000.–/année
DP 3	75%, max. Fr. 15'000.–/année
Dentaire plus-Kids (DP 0)	75%, max. Fr. 15'000.–/année Frais d'orthodontie uniquement

Avantage de toutes nos couvertures Dentaire plus (DP):

Contribution de Fr. 75.– pour un contrôle annuel/prophylaxie.

Mundo

L'assurance Mundo est valable dans le monde entier, elle prend en charge vos frais jusqu'à Fr. 100'000.–, en cas de maladie ou d'accident survenant à l'étranger.

traitements ambulatoires et hospitalisations

transports requis par l'état de santé

rapatriement

recherche et sauvetage

visite d'un proche parent en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours

indemnité de Fr. 5'000.– en cas de décès

vaccins nécessaires avant le départ

Le Groupe Mutuel vous offre ses services

Groupe Mutuel Assistance Numéro d'appel d'urgence 24h sur 24

L'assurance des soins complémentaires comprend des prestations fort attrayantes destinées spécialement à couvrir les urgences se produisant lors de voyages en Suisse (à partir de 20 km du domicile) et à l'étranger.

Voyagez en toute sérénité, grâce au centre de réception des appels d'urgence joignable 24 h sur 24, au +41 848 808 111.

Groupe Mutuel sur Internet – www.groupemutuel.ch

Le site Internet du Groupe Mutuel vous donne un aperçu clair de nos produits, des nouveautés ou de l'actualité. C'est le moyen le plus rapide pour découvrir l'étendue de notre offre.

Groupe Mutuel
LE CLUB®



En qualité d'assuré auprès de l'une des caisses maladie membres du Groupe Mutuel, vous êtes automatiquement affilié au Club. Vous bénéficiez alors de nombreux avantages dans les domaines de la santé, des loisirs, du sport ou du bien-être, sur simple présentation de votre carte d'assuré. Vous profitez ainsi d'offres et de promotions exclusives, réalisées en collaboration avec nos différents partenaires.

De plus, vous recevez régulièrement LOGIN, le journal des assurés du Groupe Mutuel, qui vous présente les informations relatives à nos produits, services et conseils, notamment en matière de santé.

Carte d'assuré

La carte d'assuré des caisses maladies membres du Groupe Mutuel simplifie la délivrance des médicaments en pharmacie: sur présentation de votre carte et de votre ordonnance, vous recevez vos médicaments sans autre formalité.

MediService – Vos médicaments à domicile

En votre qualité d'assuré des caisses maladie membres du Groupe Mutuel vous avez la possibilité de vous faire livrer vos médicaments à domicile, sans vous rendre à la pharmacie, grâce à MediService.

MediService s'adresse tout particulièrement aux personnes suivant un traitement médicamenteux régulier. Les envois sont contrôlés par des pharmaciens et assistants en pharmacie qualifiés.

Les plus d'un service complet

Groupe Mutuel
santé[®]

Groupe Mutuel
vie[®]

Groupe Mutuel
entreprise[®]

ProVista – Capital en cas d'invalidité ou de décès à la suite d'un accident

ProVista vous protège, ainsi que votre famille, contre les conséquences d'une invalidité ou d'un décès, suite à un accident. Vous disposez ainsi d'un capital qui vous permet d'assurer les frais de transformation de votre domicile et l'achat d'un véhicule équipé ou qui garantit à vos proches une sécurité financière en cas de décès.

H-Capital – Capital en cas d'hospitalisation

Une hospitalisation peut engendrer de nombreuses dépenses imprévues (engagement d'une aide ménagère, d'une garde d'enfants, etc.). L'assurance H-Capital permet de vous prémunir contre ces désagréments.

Ainsi, vous bénéficiez d'un appoint substantiel dont le montant annuel varie, selon votre choix, entre Fr. 300.– et Fr. 2'500.– (9 capitaux à choix).

Acrobat – L'assurance accident des 0-18 ans

Grâce aux deux niveaux de couverture Acrobat^{light} (Fr. 4.90/mois) et Acrobat (Fr. 9.80/mois), l'assurance Acrobat garantit aux enfants une protection étendue permettant de faire face aux conséquences financières et pratiques (frais médicaux et capitaux en cas d'invalidité et de décès) liées à un accident.

ActiVita – L'assurance accident valable dans le monde entier

Grâce à l'assurance ActiVita, vous prévenez les conséquences financières d'un accident professionnel ou sportif, en Suisse comme à l'étranger et profitez de prestations de premier choix telles que l'hospitalisation en division privée, le remboursement de votre abonnement de sport en cas de suspension de l'activité suite à un accident, une assistance juridique téléphonique 24h sur 24 et le gardiennage de votre domicile, en cas d'hospitalisation, par exemple.

Legis

Parce que les personnes atteintes dans leur santé, suite à une erreur médicale ou de diagnostic, doivent être en mesure de défendre leurs droits, Legis vous protège pour une prime modeste (Fr. 2.–/mois adulte, Fr. 1.–/mois enfant). Cette protection juridique du patient vous aide à sauvegarder vos intérêts, jusqu'à concurrence de Fr. 250'000.– par cas.





Groupe Mutuel **santé**® | Groupe Mutuel **vie**® | Groupe Mutuel **entreprise**®

Envisagez votre avenir avec sérénité

Le Groupe Mutuel Vie GMV SA propose tout un éventail de possibilités en matière de prévoyance individuelle permettant de compléter, de façon idéale, les prestations des 1^{er} et 2^e piliers:

- assurances en cas de décès,
- assurances vie mixtes,
- assurances de rentes viagères,
- assurances dynamiques liées à des fonds de placement.

Ces couvertures, associant l'épargne à la garantie financière en cas d'invalidité ou de décès, constituent un instrument idéal pour atteindre avec certitude des objectifs d'épargne à moyen et à long terme, en prévision de la retraite par exemple, ou pour protéger financièrement ses proches.

Groupe Mutuel **santé**® | Groupe Mutuel **vie**® | Groupe Mutuel **entreprise**®

Des produits adaptés à vos exigences

Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs, vous propose une gamme complète de produits couvrant tous les secteurs des assurances entreprise. Vous pouvez ainsi bénéficier du savoir faire et de la compétence de professionnels auprès du même partenaire. Plus de 10'500 entreprises nous font déjà confiance!

- assurance accidents obligatoire et complémentaire,
- indemnité journalière en cas de maladie,
- prévoyance professionnelle.

Les sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel constituent des partenaires privilégiés pour votre entreprise. Elles vous offrent un service à la clientèle basé sur une relation de proximité et de nombreuses prestations à valeur ajoutée avec, notamment, un service de gestion de l'absentéisme maladie et accident particulièrement complet et performant qui vous permettra, entre autres, d'améliorer votre productivité.